

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL A  
L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE ET  
DES BOURSES



BURKINA FASO  
*La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons*

Ouagadougou, le 24 AVR 2025

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

N°2025 no 0031 MESRI/SG/DGCOB/DBE

# **COMMUNIQUE**

## **1 Appel à candidature**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur d'informer les **étudiants des universités publiques du Burkina Faso, en situation particulièrement difficile**, que l'État burkinabè offre des **bourses d'indigence pour des études des niveaux Master ou Ingénierat au titre de l'année académique 2024-2025**.

Par étudiant en situation particulièrement difficile, il faut entendre un étudiant dans une au moins des situations suivantes :

- un étudiant vivant avec un handicap ;
- un étudiant affecté par la situation sécuritaire ;
- un étudiant affecté par une autre situation sociale.

**Le nombre de bourses disponibles est de :**

- **dix (10) pour les études en master 1 et en master 2 ;**
- **sept (07) pour les études en ingénierat 1, en ingénierat 2 et en ingénierat 3.**

## **2 Conditions de candidature**

Peut faire acte de candidature, tout étudiant inscrit dans une université publique du Burkina Faso et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé ;**
- **ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la première année de Master ou la première année d'Ingénierat ;
- **ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la deuxième année de master ou la deuxième année d'Ingénierat ;

- **ne pas être âgé de plus de 29 ans révolus au 31 décembre 2025** pour la troisième année d'Ingéniorat.

### **3 Composition du dossier de candidature**

---

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** des pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme du baccalauréat ;
- la photocopie légalisée du diplôme de la Licence pour les filières autres que la Médecine, la Pharmacie ou la Chirurgie dentaire pour les candidats inscrits en master 1 ou en master 2 ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) années de la Licence ou les copies des relevés de notes des trois (03) années de la Licence téléchargées sur la plateforme **CampusFaso**, pour tout candidat à la bourse d'indigence de début de cycle Master (Master 1) ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux (02) ou trois (03) années de la Licence, ou les copies des relevés de notes des deux (02) ou trois (03) années de la Licence téléchargées sur la plateforme **CampusFaso**, pour tout candidat à la bourse d'indigence de début de cycle Ingénieur (Ingéniorat 1) ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de la première année de Master ou les copies des relevés de notes de la première année de Master téléchargées sur la plateforme **CampusFaso**, pour tout candidat à la bourse d'indigence inscrit en deuxième année de Master ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de la première année d'ingéniorat ou les copies des relevés de notes de la première année d'ingéniorat téléchargées sur la plateforme **CampusFaso**, pour tout candidat à la bourse d'indigence inscrit en deuxième année d'ingéniorat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de la deuxième année d'ingéniorat ou les copies des relevés de notes de la deuxième année d'ingéniorat téléchargées sur la plateforme **CampusFaso**, pour tout candidat à la bourse d'indigence en troisième année d'ingéniorat ;
- la photocopie de l'attestation d'inscription au titre de l'année académique 2024-2025 pour tout candidat à la bourse d'indigence en première année de master (Master 1) ou en première année d'ingéniorat (Ingéniorat 1) ;
- la photocopie de l'attestation d'inscription au titre de l'année académique 2024-2025 pour tout candidat à la bourse d'indigence en Master 2, Ingéniorat 2 et Ingéniorat 3 ;
- l'original de la carte d'invalidité scannée en couleur ou l'original du certificat d'invalidité pour tout étudiant vivant avec un handicap ;
- un acte délivré par l'autorité universitaire compétente prouvant l'état affecté de l'étudiant par la situation sécuritaire ;
- un certificat d'indigence **précisant si possible le type et le degré d'indigence** de l'étudiant pour tout étudiant affecté par une autre situation sociale.

#### 4 Procédure de dépôt du dossier

---

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf).

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du 28 avril au 05 mai 2025 au plus tard à 23h 59 min sur le site : <https://campusfaso.bf> dans la rubrique bourse.**

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

#### 5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

---

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

#### 6 Conditions d'examen du dossier

---

- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné.**
- Seuls les dossiers contenant des **relevés de notes** qui portent la mention des **moyennes semestrielles** ou de la **moyenne annuelle** seront examinés.
- Tout dossier comprenant la copie **scannée de l'original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place de la **copie scannée de la photocopie légalisée** exigée par le communiqué ne sera pas examiné.
- Les candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ; par conséquent leurs dossiers ne seront pas examinés.

- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER**, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

P/le Ministre et par délégation  
le Secrétaire général



**Pr Samuel PARE**

*Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*